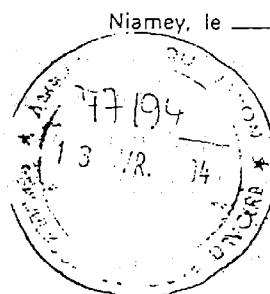


付 属 資 料

1. 要請書 (TOR)
2. 実施細則 (S/W)
3. 協議議事録 (M/M)
4. 関連プロジェクトリスト
5. 収集資料リスト

1. 要請書 (TOR)

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
DIRECTION AMERIQUE ASIE-OCEANIE
N° _____ /MAE/C/DAMAO
000366



Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger présente ses compliments à l'Ambassade du Japon et, a l'honneur de lui demander de bien vouloir introduire auprès des Autorités compétentes de son pays, la requête ci-jointe, relative à l'Etude du développement du Projet : "Plan de lutte contre la désertification dans le Département de Tillabéry".

Cette requête rentre dans le cadre de la lutte contre la désertification qui constitue un véritable problème auquel le Niger est sérieusement confronté.

En effet, aujourd'hui la désertification avance, les systèmes de production dégènèrent et les pressions sur les ressources naturelles s'accroissent.

C'est tenant compte de cette situation que le Niger a inscrit dans ses options prioritaires une politique de protection des ressources naturelles et de lutte contre la désertification.

D'un coût global estimé à 1.500.000.000 de Yens, environ, la réalisation de ce projet permettra une exploitation et une gestion appropriée des ressources en eau régionales, la promotion de l'industrie agro-pastorale, la conservation du sol et de l'eau et l'amélioration des conditions de vie du milieu.

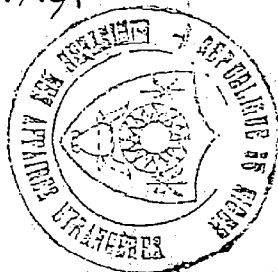
Ce projet englobe l'ensemble du Département de Tillabéry.

AMBASSADE DU JAPON
A B I D J A N

Pour plus de précisions, l'Ambassade trouvera en annexe, dans le dossier ci-joint, tous les détails concernant ledit projet.

Le Ministère saurait gré à l'Ambassade de bien vouloir insister auprès du Gouvernement de son pays afin de faire inscrire cette requête parmi les projets dont la réalisation est programmée pour l'année fiscale 1994-1995.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger remercie à l'avance l'Ambassade du Japon pour son aimable entremise et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. / . 9



Le plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéri en République du Niger.

1. L'arrière plan du projet

La désertification est un problème sérieux pour la République du Niger sise dans la région du Sahel. La population du Niger utilise encore à ce jour de façon peu appropriée des ressources en eau et les terres. L'accroissement brutal de la population entraîne l'intensification de l'industrie agro-pastorale et l'abattement excessif du bois. La dégradation de la fertilité du sol et l'affaiblissement de la végétation, autrement dit la désertification, sont accentués par la sécheresse prolongée et souvent manifeste.

Pour les raisons décrites ci-dessus, le phénomène d'érosion en divers niveaux est en progression, à savoir le charriage du sol fertile, la baisse de la production agro-pastorale. La désertification entrave le développement de toute la potentialité productive, ce qui entraîne finalement une stagnation de l'économie, une perturbation de la vie, l'exode collectif de la population agro-pastorale, donc un afflux de la population vers les villes, et une crise d'énergie et produits alimentaires.

La République du Niger est l'un des premiers pays à tracer le plan national de mesures de lutte contre la désertification.

Pour faire face à la désertification, il faut, dans le processus de continuité de l'amélioration des conditions environnantes, changer le mode et style de la vie en conformité de la nature et de ses bienfaits. Ceci est l'arme de faire face au péril de la désertification.

Pour que la population réagisse à ce phénomène, il n'y a de possibilité que d'envisager la formation de celle-ci sur l'exploitation et la gestion des terres sous leur propre responsabilité en leur assurant l'eau comme besoins fondamentaux et

urgents.

De ce fait, le plan national détermine une orientation principale : une approche générale et incorporée, une participation de la population, l'aménagement de terrain agro-pastoral et celui du territoire national.

A propos de la conservation du sol, les mesures prises surtout pour remettre en état fertile des terrains pauvres ont atteint des résultats remarquables; mais cet aménagement a été réalisé au rythme de quelques milliers d'hectares par an, ce qui traduit une proportion peu importante par rapport aux demandes nationales sur la conservation du sol.

Ce pays dispose d'une potentialité considérable en ressources en eau qui s'élève approximativement à 30 milliards de tonnes comme volume écoulé dont la plupart se jettent au fleuve Niger et les eaux utilisées à l'heure actuelle n'atteignent même pas un pour cent de la totalité.

L'exploitation et l'utilisation appropriées des ressources en eau et terres sont des éléments primordiaux pour l'État qui recherche la gestion des ressources agro-sylvopastorales, l'aménagement des dites ressources et du territoire national afin de responsabiliser définitivement la population sur la gestion des ressources.

Vu l'importance de l'exploitation et de la gestion des ressources en terres étroitement liées aux ressources en eau dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'État a tracé en 1992 avec le concours de l'UNEP, le plan de base de la gestion et de l'exploitation du Niger afin d'étudier et estimer les ressources disposées sur tout le territoire du pays et de planifier la gestion des ressources en eau.

L'un des problèmes techniques constaté au Niger, pour l'exploitation des ressources en eau, est l'irrégularité chronométrique de l'eau écoulée.

Il faut une oeuvre structurelle coûteuse pour l'exploitation, mais cette pertinence devrait être examinée en tenant compte de la situation socio-économique de la République du Niger.

Étant donné que les nappes aquifères souterraines sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, elles répondent quasi-totalement aux besoins de la population rurale pour leurs eaux potables, leurs animaux et aussi pour l'arrosage de la culture de contre-saison ; mais cependant il reste à encore exploiter et entretenir les points d'eau existants.

Quand à l'hydro-agriculture, 9,300 points d'eau ont été exploités en dix ans de 1980 à 1990, ce qui satisfait environ 2,300,000 bénéficiaires pour leurs propres besoins et leurs animaux. Ceci ne présente que 60 pour cent par rapport à la demande moyenne nationale, et 40 pour cent des points d'eau sur la totalité exploitée sont en panne due aux négligences d'entretien.

Les points d'eau destinés aux bétails, l'État envisageait dans sa politique à céder aux éleveurs les points d'eau publics exploités, confrontent divers problèmes.

Il est également nécessaire de consolider un certain nombre de points existants pour maintenir la productivité agricole car la dégradation est en progression.

La superficie cultivée s'élargie ces derniers 20 ans de 170,000 à 380,000 hectares suite à la croissance démographique et les dérèglements de saisons surtout la faible pluviométrie. La durée de la jachère s'est raccourcie de moitié durant ce temps. C'est ainsi que la dégradation de la fertilité du sol s'accélère et tombe dans un cercle vicieux. Devant cette situation, il est indispensable que l'on exécute, avec la population rurale qui doit participer activement, les travaux de conservation des sols et des ressources en eau au niveau des terrains cultivés.

Pour atteindre ces objectifs, le plan de base définit au titre du développement économique, les travaux prioritaires sont comme ci-dessous indiqués:

- L'appui à la conservation et à l'amélioration du sol et à l'agriculture;
- L'alimentation en eau répondant aux besoins dans les régions pastorales par la gestion générale de la potentialité relative à l'eau et à la pâture;
- L'amélioration sur le territoire national de la propagation de l'eau potable dans les milieux ruraux et urbains;
- L'action de faire avancer l'utilisation de l'énergie naturelle qui ne soit pas nuisible à l'environnement;
- L'encouragement de demandes d'emploi et l'utilisation efficace des ressources humaines surtout celles féminines;
- L'introduction de la structure sociale qui rend possible de faire participer les secteurs privés sur l'exploitation des ressources en eau.

2. Objectifs du projet

Afin de concrétiser les travaux dans définis dans le plan de base pour l'exploitation et la gestion des ressources en eau, nous dessinons le plan de lutte contre la désertification pour le département de TILLABERI qui couvre la région la plus peuplée y compris la capitale du pays. Ce projet détermine les travaux concrets visant à l'exploitation de la gestion appropriée des ressources en eau régionales et également à l'amélioration de l'industrie agro-pastorale, suivant le plan de base conformément à la politique et aux structures sociales. La réalisation de ce projet permettra de lutter contre la désertification.

Par ailleurs, le gouvernement de la république du Niger sollicite nos techniques expérimentées dans le domaine de lutte contre la désertification au sahel pour ébaucher ce projet.

3. Situation générale du département de TILLABERI

Le département de Tillabéri actuel est formé en 1988 (la commune de Niamey est annexée au département).

Il est situé entre 12 et 16 degrés de latitude Nord et entre 0 et 4 degré de longitude Est.

Il est limité au Nord par le MALI, au Sud-Est par le BURKINA-FASSO, au Nord-Est par le département de Tahoua et à l'Est par le département de Dosso.

La ville de Niamey qui abrite 497.955 habitants recensés en 1992 est entourée par le département de Tillabéri.

Il a une superficie totale de 100,721 km², et est constitué par 6 arrondissements, 37 cantons et 1,614 villages. Du point de vue du climat, les types remarquables sont: le climat Sahelo-Soudanais au Sud, et le climat Sahelo-Saharien.

Le volume pluviométrique annuel varie entre 300 et 700 mm, la température de saison sèche en moyenne est de 43c, et 18c de décembre à février.

Le fleuve Niger qui le traverse du nord-est au sud-est sur une longueur de 400km, a ses affluents sur la rive droite gorgés seulement pendant la saison des pluies et ses vallons sur la rive gauche arrosés par la pluie abondante.

La population totale du département est de 1.510.898 habitants et le taux de croissance est entre 3,3 et 3,4% et qui correspond à celui national en moyenne.

La production céréalière en 1990 est enregistrée comme ci-dessous.

	Superficie	production	rendement H
- Le millet	693.346ha	240.239t	345kg
- Le sorgho	114.921ha	38.978t	339kg
- Le riz	4.606ha	9.212t	2.000kg
- Le niébé	253.318ha	27.928t	100kg

LA pénurie des denrées alimentaires se présente tous les deux ans à partir de 1985 et celle de l'année 1990 est de 97,819 tonnes.

Le cheptel de l'année 1990 totalise 1.877.628 têtes à savoir 639.719 têtes de bovins ,437.374 têtes d'ovins, 612.412 têtes de caprins. Le nombre abattu dans la même année est de 121.815 têtes convertis par le standard pratiqué dans les pays tropicaux .

Peu d'industrie remarquable ,sauf une faible activité d'extraction d'or est pratiquée sur la rive droite du fleuve .

Le département de Tillabéri fournit les produits alimentaires, les bois de feu et offre la main-d'oeuvre à la capitale du pays.

4. L'aperçu du projet

Les travaux à envisager dont le contenu est mentionné ci-dessous .

(1) L'exploitation et la gestion des ressources en eau .

- La remise en état et l'amélioration des ouvrages hydrauliques du fleuve Niger .

- La construction de nouveaux ouvrages hydrauliques, l'amélioration des ouvrages existants destinés à l'usage agro-pastoral dans les terrains marécageux , et les oueds (rivières gorgées pendant la saison de pluie) dans le bassin des affluents du fleuve Niger .

- La construction de nouveaux ouvrages pour l'utilisation des eaux souterraines ,la remise en état et la gestion des ouvrages existants .

- La formation des corps qui veillent sur la gestion des ouvrages hydrauliques.

- La conservation du bassin du fleuve.

(2) L'amélioration de la structure agro- pastorale.

- L'amélioration des terrains agricoles et fourragers, la formation des corps faisant la gestion.
- L'aménagement des ouvrages d'irrigation, la gestion agricole et l'installation de biens de production.
- L'orientation , la formation des agriculteurs et des éleveurs.

(3) La conservation du sol et de l'eau.

- Les travaux pour la conservation du sol et de l'eau impliquant la population locale.
- L'aménagement des corps d'appui au reboisement.

(4) L'amélioration du milieu

- L'amélioration des ouvrages hydrauliques dans le milieu rural et le service des eaux urbaines.
- L'aménagement d'installation d'énergie solaire.

5. Les termes de référence de l'étude

A) Généralité

La coopération à apporter pour l'élaboration du plan de lutte contre la désertification dans le département Tillabéri constitue les deux phases suivantes:

- (1) Collecte des informations et donnée de base, analyse de ces informations et données de base et l'élaboration du plan directeur. La sélection d'une zone modèle et la définition des travaux prioritaires reflétant les opinions émises par le gouvernement et les organismes concernés.
- (2) L'étude de faisabilité dans la zone sélectionnée sur les travaux prioritaires.
Pour la réalisation des travaux prioritaires, le gouvernement

de république du Niger sollicite à son homologue Japonais une coopération non remboursable.

B) L'étude pour l'élaboration du plan directeur.

- (1) L'étude sur les conditions naturelles, des ressources en eau disponibles et la situation de développement.
- (2) L'étude sur la dégradation végétale et celle du sol en progression.
- (3) L'analyse sur les conditions socio-économiques et les problèmes rencontrés au niveau de différents secteurs sur l'utilisation des eaux.
- (4) L'analyse sur la situation agro-pastorale et les problèmes posés.
- (5) L'éclaircissement de l'utilisation d'eau aux différents secteurs et les buts à atteindre pour l'amélioration agro-pastorale.
- (6) L'élaboration du plan sur l'exploitation et la gestion du fleuve Niger, ses affluents ainsi que les eaux souterraines.
- (7) L'élaboration du plan sur l'amélioration agro-pastorale, les milieux de vie, la conservation du sol et de l'eau.
- (8) La sélection d'une zone modèle et les travaux prioritaires.

C) L'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité sera conduite dans la zone modèle sélectionnée sur les travaux prioritaires.

6. L'organisme à réaliser le projet.

Le ministère de l'hydraulique et de l'environnement, ses organismes d'Etat exécutent les travaux, et le premier s'occupe en même temps de l'opération et la coordination du projet.

7. Zones de l'étude: ensemble du département de Tillabéri

8. Cartes :

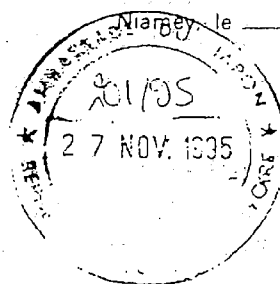
Différentes cartes disponibles sur le Niger que l'on peut acheter.

9. Le Niger sollicite une coopération financière non remboursable d'environ 1.500.000.000 Yens auprès du Gouvernement Japonais aussitôt que ce projet aura pris fin.

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
 ET DE LA COOPERATION
 DIRECTION AMERIQUE ASIE-OCEANIE

N° _____/MAE/C/DAMAO
 08741

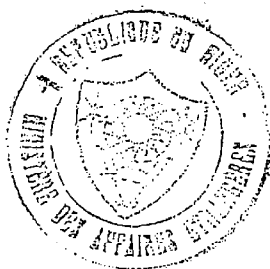
20 NOV. 1995



Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger présente ses compliments à l'Ambassade du Japon et en satisfaction à sa note verbale telexée n° 222 du 25 février 1994, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, un document donnant les informations complémentaires à la requête sur le projet " Plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéry ".

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade du Japon les assurances de sa haute considération. *bx*

P.J : 1 document



AMBASSADE DU JAPON

A B I D J A N

ニジェール ティラベリ県 追加情報 和訳 (96/1/1 文庫)

部 長	次 長	計画課長	計画代理	農調課長	課長代理	課長代理	担 当
				<i>bx</i>			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A LA REQUETE SUR LE PROJET :

" Plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéry"

1. LE PROJET "PLAN DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION"

- Une priorité du Gouvernement du Niger
- Une contribution à la mise en oeuvre de la politique nationale du gouvernement

1.1 OBJECTIFS DU PROJET

1.1.1 Positionnement du projet

Dans le cadre du "Plan quinquennal (1987-1991) de développement économique et social", (abrégé ci-après, "Plan pour le développement de la nation"), le rôle joué par le secteur du développement des villages agricoles constitue un des facteurs fondamentaux pour la croissance économique. Nous avons arrêté un certain nombre de mesures stratégiques afin que ces villages puissent jouer leur rôle dans l'économie. Ces mesures sont les suivantes :

1. Poursuite de l'autosuffisance alimentaire.
2. Protection et réactivation du potentiel lié à l'agriculture, à l'élevage et aux forêts.
3. Amélioration des conditions de vie et des revenus des exploitations agricoles.
4. Participation des habitants des communautés agricoles eux-mêmes aux activités de développement, et partage des responsabilités.

Dès lors qu'il s'agissait de concrétiser la stratégie du "Plan pour le développement de la nation", nous avons accordé la plus grande importance à l'aménagement des différentes institutions ainsi qu'au développement et à l'utilisation efficace des ressources en eau. Ceci nous a amenés en 1992 à définir, avec l'aide de l'UNEP (United Nations Environment Program), le Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (abrégé ci-après "Schéma directeur").

Aujourd'hui, le "Plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéry" qui fait l'objet d'une requête devant le gouvernement japonais, participe d'une politique qui vise à concrétiser le "Schéma directeur" en coordination avec les différents systèmes institutionnels et les orientations politiques, et par là même à réaliser les objectifs stratégiques du "Plan pour le développement de la nation".

La zone concernée par le projet couvre une région extrêmement importante puisqu'elle abrite la capitale Niamey et qu'elle reçoit 24% (chiffre de 1988) de la population de notre pays.

La zone concernée par le projet couvre une région extrêmement importante puisqu'elle abrite la capitale Niamey et qu'elle reçoit 24% (chiffre de 1988) de la population de notre pays.

Stabiliser la vie du peuple dans cette région est un élément crucial de la stabilité sociale du Niger. Il convient d'ajouter également que ce projet ne profite pas seulement aux populations de la zone des villages agricoles où se fera le développement des communautés rurales, mais aussi à l'ensemble des populations de la zone du plan, ce qui comprend la capitale Niamey qui reçoit son approvisionnement en produits alimentaires et en bois de chauffage depuis les villages agricoles.

1.1.2 Importance du projet

Dans le département de Tillabéry, une étude de projet portant entre autre sur le développement de l'hydraulique villageoise (approvisionnement en eau potable et développement des puits principalement) est en cours d'exécution par des organismes internationaux et d'autres Bailleurs de Fonds, mais c'est la première fois qu'une tentative de projet comme le nôtre, c'est-à-dire une étude de développement conçu pour lutter contre la désertification dans sa globalité, voit le jour.

D'autre part, en juin 1994, la "Convention de lutte contre la désertification" a été adoptée parallèlement au "Plan d'action urgente pour l'Afrique" (Urgent action for Africa). A partir de cela, le gouvernement du Niger travaille actuellement à définir un "Programme d'action nationale" qui clarifiera la stratégie et les moyens réellement efficaces à mettre en oeuvre pour lutter contre la désertification. Par ailleurs, ainsi que nous venons de le dire concernant l'importance du département de Tillabéry, nous projetons de mettre sur pied un "Programme d'action régionale" pour ce département, programme conçu pour promouvoir efficacement le "Programme d'action nationale". Ce projet se présente donc sous la forme d'une étude importante qui reflète le "Programme d'action régionale" de la région de Tillabéry.

Vous comprendrez donc bien au vu de tout ce qui vient d'être dit que ce projet se positionne pour notre pays à un niveau de priorité extrêmement élevé car il a un impact tant sur le développement du Niger, sur la stabilité de l'Administration civile que sur les mesures de lutte contre la désertification.

2. CONTENU DE L'ETUDE

Nous pensons structurer l'étude du plan de base pour la lutte contre la désertification dans la région de Tillabéry qui vous est soumis, à partir des deux étapes suivantes :

1. Compilation et analyse des données fondamentales et des informations. Puis sélection de programme(s) ou de projet(s) prioritaire(s) reflétant l'opinion du gouvernement et des organismes liés à la région concernée.

2. Définition des plans de développement pour ce(s) projet(s) ou programme(s) prioritaires sélectionnés.

3. LE SOUTIEN ET L'APPUI AUX PROJETS : UNE TRADITION AU NIGER

Le Gouvernement du Niger s'engage à :

- soutenir en permanence le projet tant au niveau régional, national et qu'international dans la mise en oeuvre des stratégies et démarches identifiées par le projet;
- faciliter à tout moment à l'entité d'exécution la résolution des problèmes liés à la mise en oeuvre du projet dans les limites de ses compétences et de ses capacités;
- mettre à la disposition et à la demande du projet des homologues compétents dans les domaines d'intervention du projet;
- fournir à l'entité d'exécution et à sa demande tous les renseignements indispensables à la préparation et à la mise en oeuvre du projet.

4. L'EXECUTION DU PROJET : UN PROCESSUS DECENTRALISE ET RESPONSABILISANT

Depuis un certain temps, Le Niger a lancé une démarche de décentralisation à tous les niveaux et particulièrement dans les interventions en milieu rural incluant la lutte contre la désertification. Les mesures et textes en la matière ont été adoptées par le Gouvernement.

Pour la réalisation du projet « plan de lutte contre la désertification », le Gouvernement s'engage à mettre en place une démarche décentralisée et de reponsabilisation de la population cible.

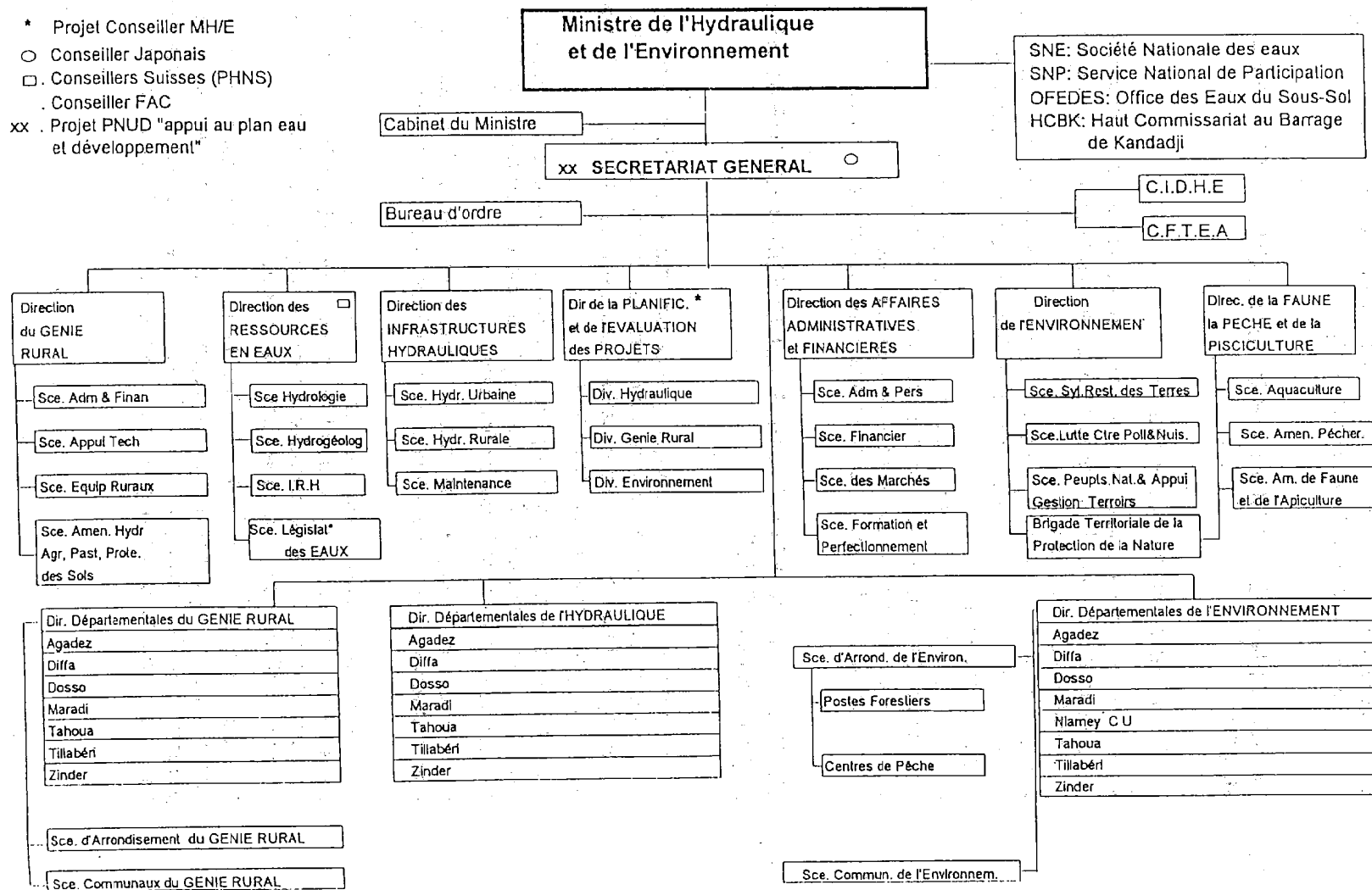
Les structures étatiques de tutelle confieront l'exécution technique, et administrative à une entité retenue d'un commun accord avec le bailleur.

S'agissant de la participation et de la responsabilisation de la population dans la mise en oeuvre du projet, le gouvernement du Niger veillera aux respects des dispositions énoncées dans le document « Principe directeur pour une politique de développement rural au Niger »

Ce document adopté par l'état, prône la responsabilisation profonde des populations bénéficiaires à tous les stades de mise en oeuvre des projets et programmes de développement. L'objectif recherché est la responsabilisation des populations à la gestion des ressources dont ils disposent.

Organigramme du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

- * Projet Conseiller MH/E
- Conseiller Japonais
- Conseillers Suisses (PHNS)
- Conseiller FAC
- xx . Projet PNUD "appui au plan eau et développement"



Nombre d'employés du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

le nombre d'employés du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement au 01/01/95 est indiqué par le tableau ci-après.

Poste	Cadres	Auxiliaires	Total	Remarques
Cabinet du Ministre/ Secrétariat Général	19	11	30	
Direction des Affaires Administratives et financières	16	7	23	
Direction de la Planification et de l'Evaluation des Projets et de la Documentation	9	2	11	
Direction des Ressources en Eau	77	18	95	
Direction des Infrastructures Hydrauliques	213	36	249	
Cabinet chargé des préparatifs du barrage de Kandadji	10	4	14	
Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture	135	33	168	
Direction de l'Environnement	459	212	671	
Direction du Génie Rural	325	76	401	
Total	1263	399	1662	

Budget du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

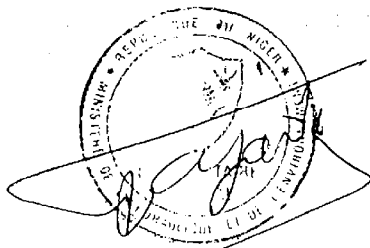
(Unité : million de CFA)

Salaires	1.636
salaires cadre :	(1.329)
salaires auxiliaires :	(307)
Frais de gestion (fonctionnement)	228
Total	1.864

THE SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY FOR THE PLAN TO COMBAT
DESERTIFICATION
IN TILLABERY DEPARTMENT
IN
THE REPUBLIC OF NIGER

AGREED UPON
BETWEEN
MINISTRY OF HYDRAULIC AND
ENVIRONMENT
AND
JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION
AGENCY

NIAMEY, 11 JULY 1997



Mr. Najada IBRAHIM
Secretary General
Ministry of hydraulic
and Environment
Republic of Niger

鶴丸雄二郎

Mr. Yujiro TSURUMARU
Leader,
Preparatory Study Team,
Japan International
Cooperation Agency

I. INTRODUCTION

In response to the request of the Government of the Republic of Niger (hereinafter referred to as "GON"), the Government of Japan (hereinafter referred to as "GOJ") has decided to conduct the Study for Plan to Combat Desertification in Tillabery Department (hereinafter referred to as "the Study") in accordance with the relevant laws and regulations in force in Japan.

Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), the official agency responsible for the implementation of the technical cooperation programs of the GOJ, shall undertake the Study in close cooperation with authorities concerned of GON.

The present document sets forth the Scope of Work for the Study.

II. OBJECTIVES OF THE STUDY

The objectives of the Study are;

1. to formulate Master Plan to Combat Desertification in Tillabery Department through the sustainable agriculture (including pasture) and rural development,
2. to select priority project(s) for the detailed Study,
3. to conduct the detailed Study for priority project(s) and
4. to carry out technology transfer to the counterpart personnel of GON through on-the-job training in the course of the Study.

III. STUDY AREA

The Study shall cover the areas of Tillabery Department (See Annex I).

IV. SCOPE OF THE STUDY

In order to achieve the objectives mentioned above, the Study shall cover the following:

Phase I : Formulation of Master Plan

1. Collect and review relevant existing data and information in Niger and the Study area. These include;
 - a. national economy and social features,
 - b. national development plan and development plan for the Study area, including National Plan of Action to Combat Desertification,
 - c. agricultural sector policy,
 - d. existing and planned relevant development project(s),
 - e. organizational structure and responsibilities of relevant institutions, and budgetary performance of those relevant institutions,
 - f. data on agriculture-related physical environment including climate, topography, land use, rainfall, soil, and hydrological conditions,
 - g. data on desertification, vegetation.
2. Carry out field survey. These include;
 - a. natural condition,
 - location, area and topography,
 - meteorology
 - hydrology and water use,
 - geology,
 - soils,
 - desertification, and vegetation,
 - b. socio-economic condition
 - economic indices,
 - demographic conditions,
 - physical settings and resources,
 - socio-economic and institutional settings and structure (vertical, horizontal and gender-wise), and resources ,
 - development needs
 - present condition and readiness of farmers for participation in the development processes,
 - land tenure,
 - water rights,

- c. agricultural condition including,
 - present land use,
 - farming practices,
 - pastoral practices,
 - agricultural economy,
 - postharvest,
 - gender related issue,
 - d. agricultural support,
 - research activities,
 - extension,
 - farmer's organization,
 - credit facilities (including public, private and NGO's),
 - e. rural infrastructure,
 - f. environmental conditions.
3. Analyze collected data and information and identify major constraints and development potential.
4. Prepare a Master Plan;
- a. land use plan,
 - b. water use plan for sustainable agriculture,
 - improvement plan for surface water use,
 - improvement plan for ground water use,
 - development plan for Operation & Maintenance organization for irrigation and water supply facilities, and
 - others,
 - c. development plan for agriculture,
 - development plan of farming and pastoral practice,
 - development plan of diversified crop,
 - improvement plan for agricultural support system, e.g. extension services, adaptive research, and credit
 - development plan for farmer organization,
 - improvement plan for processing and marketing, and
 - others,
 - d. land and water conservation plan,
 - e. rural development plan,
 - improvement plan for water supply,
 - development plan for road network,
 - development plan for rural energy, and
 - others.
5. Identify development projects and to evaluate their

expected results.

6. Select priority development project(s) for Phase II.

Phase II : Execution of Detailed Study for priority development project(s).

1. Collect detailed data and information through field surveys.
2. Formulate the optimum plan for the priority development project(s) through participatory approach including a series of workshops with counterparts, relevant organizations and participating farmers.
3. Evaluate the expected results in terms of technical soundness, financial viability, economic profitability, social changes, and environmental effects.

V. STUDY SCHEDULE

The tentative schedule of the Study is shown in the attached ANNEX II.

VI. REPORTS

JICA shall prepare and submit the following reports to the GON. In case any doubt arises in interpretation, the English text shall prevail.

1. Inception Report

Twenty (20) copies of French report and Five (5) copies of English report at the commencement of the Phase I field study.

2. Progress Report (1)

Twenty (20) copies of French report at the end of the Phase I field study.



3. Interim Report

Twenty (20) copies of French report and Five (5) copies of English report at the commencement of the Phase II field study.

4. Progress Report (2)

Twenty (20) copies of French report at the end of the Phase II field study.

5. Draft Final Report

Twenty (20) copies of French report and Five (5) copies of English report after Phase II work in Japan. GON shall submit their comments to Bureau du JOCV/JICA within one (1) month after receipt of the Draft Final Report.

6. Final Report

Fifty (50) copies of French report and Ten (10) copies of English report within two (2) months after receipt of GON's comments on the Draft Final Report.

VII. UNDERTAKING OF GON

1. To facilitate the smooth conduct of the Study, GON shall take following necessary measures:

- a. to secure the safety of the Japanese study team (hereinafter referred to as "the Team"),
- b. to permit the members of the Team to enter, leave and sojourn in Niger for the duration of their assignment therein, and exempt them from foreign registration requirements and consular fees,
- c. to exempt the members of the Team from taxes, duties, and other charges on equipment, machinery and other materials brought into and out of Niger for the conduct of the Study,
- d. to exempt the members of the Team from income tax and charges of any kind imposed on or in connection with any emoluments or allowances paid to the members of the Team for their services in connection with the implementation of the Study,
- e. to provide necessary facilities to the Team for remittance as well as utilization of the funds introduced into Niger

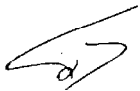
from Japan in connection with the implementation of the Study,

- f. to secure permission for entry into private properties or restricted areas for the conduct of the Study,
 - g. to secure permission for the Team to take all data and documents (including photographs and maps) related to the Study out of Niger to Japan, and
 - h. to provide medical services as needed. Its expenses will be chargeable to the members of the Team.
2. GON shall bear claims, if any arise, against the members of the Team resulting from, occurring in the course of, or otherwise connected with the discharge of their duties in the implementation of the Study, except when such claims arise from gross negligence or willful misconduct on the part of the member of the Team.
 3. Ministry of hydraulic and Environment (hereinafter referred to as "MHE") shall act as counterpart agency to the Team and also as a coordinating body in relation with other governmental and non-governmental organizations concerned for the smooth implementation of the Study.
 4. MHE shall, at its own expense, provide the Team with the following, in cooperation with other relevant organizations:
 - a. available data and information related to the Study,
 - b. counterpart personnel,
 - c. suitable office space with necessary equipment in Niamey, and
 - d. credentials or identification cards.

VIII. UNDERTAKING OF GOJ

For the implementation of the Study, JICA shall take the following measures:

1. to dispatch, at its own expense, the Team to Niger, and
2. to pursue technology transfer to Niger counterpart



personnel in the course of the Study.

IX. CONSULTATION

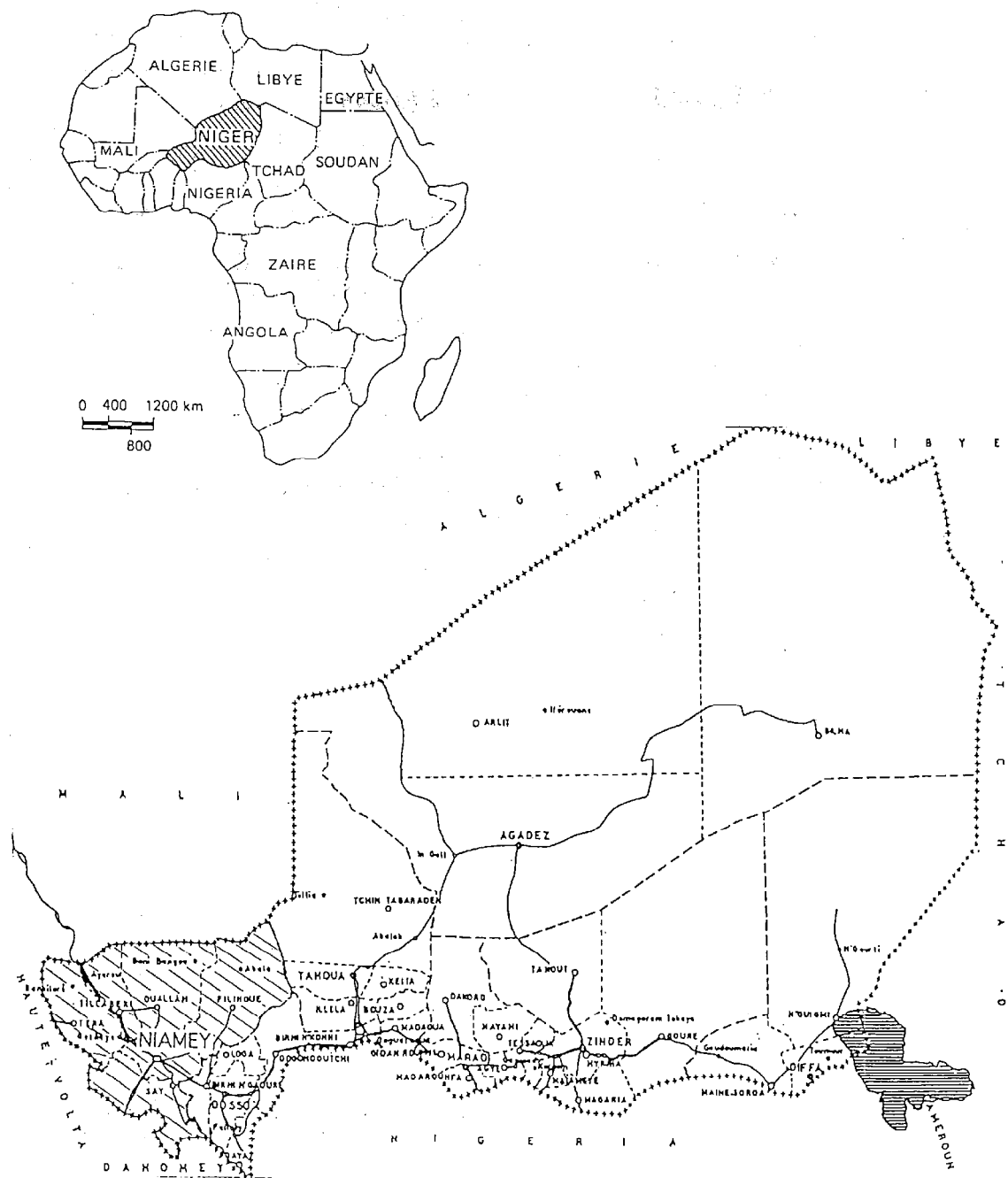
JICA and the MHE shall consult with each other in respect of any matter that may arise from or in connection with the Study.

X. TRANSLATION

The Scope of Work is prepared on both French and English. In case any doubt arises in interpretation, the English text shall prevail.



Annex I



TENTATIVE SCHEDULE

Month	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Item																				
Works in Niger																				
Works in Japan																				
Phase	Phase I								Phase II											
Report	Ic/R				P/R (1)					It/R		P/R(2)		Df/R				F/R		

Ic/R : Inception Report
 P/R(1) : Progress Report (1)
 It/R : Interim Report
 P/R(2) : Progress Report (2)
 Df/R : Draft Final Report
 ◎ : Comments on Df/R by Niger side
 F/R : Final Report